

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre de conseillers
élus :
15

Séance du 23 JANVIER 2018 à 18H00

Sous la présidence de M. Alain MARCHETTO, maire

Conseillers en fonction :
15

Présents :
13

Présents :

M.MARCHETTO	M. GERHARD	Mme WEYLAND
M. ROTH	Mme HOUEE	Mme SCHOWING
M. KAMP		M. JAZBINSEK
Mme WOLFF	M. SCHAER	Mme DAMAND
	Mme NANTERN	Mme MALINI

Nombre de procurations :
2

Absents excusés : M. GUYOT (procuration donnée à Mme SCHOWING), Mme MALINI (présence à partir du point n°3), Mme WOLFF (présence à partir du point n°4), Mme BON (procuration donnée à Mme WOLFF).

Secrétaire de séance : Mme DAMAND

1. AUTORISATION DE MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2018

Le Maire rappelle que conformément à Article L1612-1 du CGCT : « ... jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à **engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2017, soit :**

Chapitre	Crédits ouverts 2018 au titre de l'article L 1612-1 CGCT
<u>D20</u>	4 750 €
<u>D21</u>	33 750 €
<u>D23</u>	404 250 €
<u>D458101</u>	40 500 €

2. RENOUVELLEMENT DU « CONTRAT ENFANCE JEUNESSE » 2018-2021

M. le maire rappelle que le soutien financier des actions en direction des enfants dans le cadre des accueils périscolaires est directement lié au contrat enfance et jeunesse signé avec la Caisse d'Allocations Familiales de Moselle. Ce dernier arrive à échéance le 31 décembre 2017.

Sa reconduction nécessite 2 étapes :

1 - Évaluation : Une évaluation globale pour fixer les conditions de renouvellement du contrat à compter du 1er janvier 2018.

2 - Renouvellement des actions : Les actions nouvelles inscrites doivent faire l'objet de projections d'activités et budgétaires pour les 4 années à venir.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à signer le « contrat enfance et jeunesse » avec la Caisse d'Allocations Familiales pour la période 2018-2021.

3. CIMETIERES – ACQUISITION DE COLUMBARIUMS

Le Maire informe que pour s'adapter à la demande actuelle, il est proposé de faire l'acquisition de columbariums 2 cases à la place de 4 cases qui apparaissent souvent comme trop grandes.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'acquérir 2 Columbariums auprès de la Société GRANIMOND (Saint-Avoid) pour un montant de 8 827.60€ HT.

AUTORISE le Maire à solliciter, le cas échéant, les soutiens financiers publics éligibles.

4. TARIFS CONCESSIONS DES CIMETIERES

Le Maire informe le Conseil de la nécessité de mettre à jour les tarifs des concessions pour tenir compte d'un manque pour les concessions de 6m2 et afin de créer un tarif pour les nouveaux columbariums 2 places.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE de réviser les tarifs de concessions des cimetières de Folkling et Gaubiving comme suit à compter du 1^{er} février 2018 :

Tombes	Durée 30 ans	Durée 50 ans
Taille 2 m2	75€	150€
Taille 4 m2	150€	300€
Taille 6 m2	200€	400€
Cases	Durée 15 ans	Durée 30 ans
2 places	750€	1250€
4 places	900€	1500€

5. AMENAGEMENT ABRIBUS RUE PRINCIPALE – ACQUISITION MATERIEL

Le Maire rappelle que le Conseil Municipal a décidé le 31/10/2017 d'acquérir une parcelle afin d'aménager un abribus rue principale en face de la Mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'acquérir 1 abribus auprès de l'entreprise CLEAR CHANNEL (Metz) pour un montant de 6 439.00€HT.

AUTORISE le Maire à solliciter, le cas échéant, les soutiens financiers publics éligibles.

6. ECLAIRAGE PUBLIC – PROGRAMME D'INVESTISSEMENT

Le Maire rappelle au Conseil qu'à l'instar des 2 années précédentes, il a été ciblé une liste de points d'éclairage public à réhabiliter pour parachever le remplacement d'un matériel énergivore et obsolète.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'accepter l'offre proposée par l'entreprise TERRALEC (Oeting) de rénovation de l'éclairage public (15 points) pour un montant de 5 437.50€ HT.

AUTORISE le Maire à solliciter, le cas échéant, les soutiens financiers publics éligibles.

7. REQUALIFICATION RUE DES JARDINS TRANCHE 1 – CHOIX D'UN PRESTATAIRE

Le Maire rappelle au Conseil que par délibération du 27 décembre 2016, il a été décidé de signer une convention relative à l'aménagement qualitatif de la rue des jardins à Gaubiving avec Moselle Agence Technique pour une étude technico-financière du projet.

De plus, par délibération du 31 octobre 2017, le projet a été affiné par le report à une tranche ultérieure de la résolution du problème de retournement.

Vu la sollicitation d'offres du 14/12/2017 auprès de 6 entreprises sur la base du cahier des charges établi par la MATEC,

Vu la recevabilité de 2 offres en date du 12/01/2018, et leur renégociation en date du 19/01/2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'accepter l'offre proposée par l'entreprise EUROVIA (Forbach) pour les travaux de voirie tranche 1 rue des Jardins à Gaubiving courant avril 2018 pour un montant de 35 000 € HT.

AUTORISE le Maire à signer les documents afférents.

8. VENTE DE TERRAINS

Le Maire propose de mettre en vente un terrain communal viabilisé,

Après avoir pris connaissance de l'intérêt porté à ce terrain,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE de procéder à la vente d'un terrain viabilisé suivant les caractéristiques suivantes :

Acquéreurs	Parcelle	Section	Surface	Nature acte	Prix Net Vendeur
M. Pierre BODAR/Mme Céline CERATI	N° 106	40	6,52 ares	Vente	9 000€/are

AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents, y compris les démarches précédentes à l'acte de vente (compromis, promesse).

9. PROGRAMME PEDAGOGIQUE ECOLE - SUBVENTION

Le Maire fait part au Conseil Municipal des demandes de subventions pédagogiques émises par l'École.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité, d'attribuer les subventions suivantes :

Organisme	Nature	Objet	Montant attribué
École le Marronnier	École	Sortie Verdun 24 mai 2018 Classe CM1/CM2	<u>283 €</u>
École le Marronnier	École	Sortie Strasbourg 17,18 mai 2018 Classes CE1/CE2 CM1/CM2	<u>30€/élève</u>

10. DIVERS :

Points d'information et/ou non soumis au vote :

- Présentation par M. Sébastien KARL (Conseiller rénovation habitat - Service Environnement et Transports - Communauté d'Agglomération Forbach Porte de France) de l'Espace rénovation habitat.
- Courrier de l'IEN qui programme la fermeture d'une classe de maternelle dès la rentrée 2018/2019.
- Reconduction de la soirée annuelle de théâtre : 3^{ème} samedi de janvier 2019.
- Date à fixer pour examiner les possibilités d'installation de dispositifs de loisirs pour les adolescents sur la commune (Conseil Municipal dans son intégralité).

Le Maire
Alain MARCHETTO